

Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Réseau
Environnement



Montréal



Québec

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

De la municipalité de

LAC-BEAUPORT

Code géographique : 22040

Région administrative : Capitale-Nationale (3)

Complété par

Vincent Sellenet

le

9 juillet 2024

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	Action réalisée.
Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. Cette action devait être réalisée pour le 1 ^{er} septembre 2021.	Action réalisée.
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. Cette action devait être réalisée pour le 1 ^{er} septembre 2023.	Action réalisée.
Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 ^{er} septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	La municipalité doit réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif des pertes d'eau n'a pas été atteint, d'ici le 1er septembre 2025.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Cette action doit être réalisée d'ici le 1er septembre 2025.
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable et la pression moyenne du PRZ est supérieure à 60 m. Mettre en place des SRP d'ici le 1er septembre 2025 est donc requis si cela est rentable.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	L'objectif des pertes d'eau n'est pas atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable et la pression moyenne du PRZ est supérieure à 60 m. Mettre en place des SRP d'ici le 1er septembre 2025 est donc requis si cela est rentable.
Sensibilisation des citoyens	
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 4 actions au bilan 2023.
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 ^{er} septembre 2025.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2023.
Installation de compteurs d'eau	
Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif, l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (Industriels, commerciaux, institutionnels, mixtes ciblés et municipaux) et d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le 1 septembre 2026.	Secteur résidentiel
	Installation progressive
	Secteur non résidentiel
	Installation terminée
Relever les compteurs d'eau annuellement.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.
Commentaires généraux	
Étant donné que la valeur d'au moins un des indicateurs de performance dépasse l'objectif au bilan 2022, 2023 l'installation d'un échantillon de 60 compteurs d'eau dans le secteur résidentiel est requise d'ici le 1er septembre 2027.	

Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Audit de l'eau

Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Lac-Beauport

Indice de fuites dans les infrastructures :
Résultat de validité des données :
Pression moyenne du réseau :

Résultat 2023

4,2
64
65 mètres d'eau

Objectif 2023

≤ 3,0
≥ 50

L'objectif de pertes d'eau de ce réseau n'est pas atteint.
Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de contrôle actif des fuites sur 200 % de sa longueur équivalente et d'écouter un échantillon de robinets d'arrêt accessibles.

Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

Résultats pour l'ensemble de la municipalité

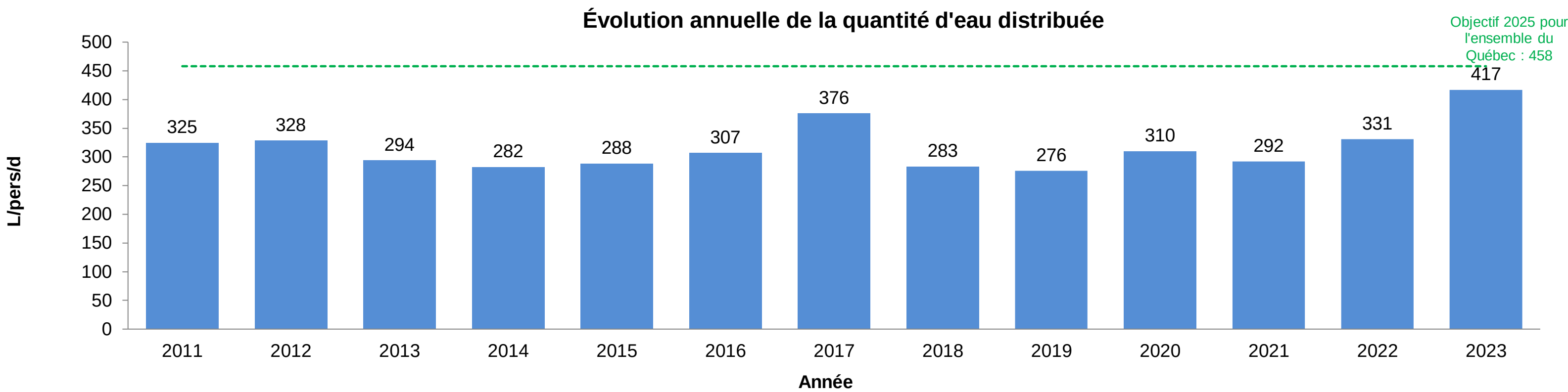
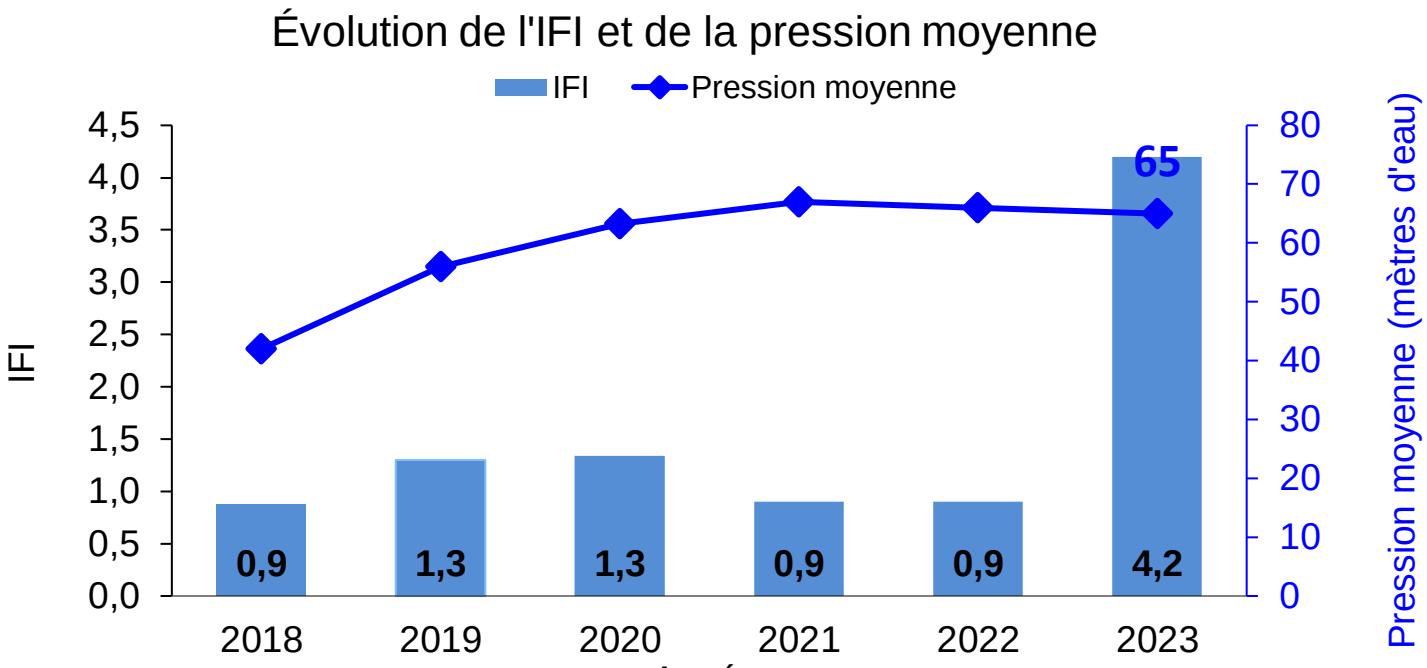
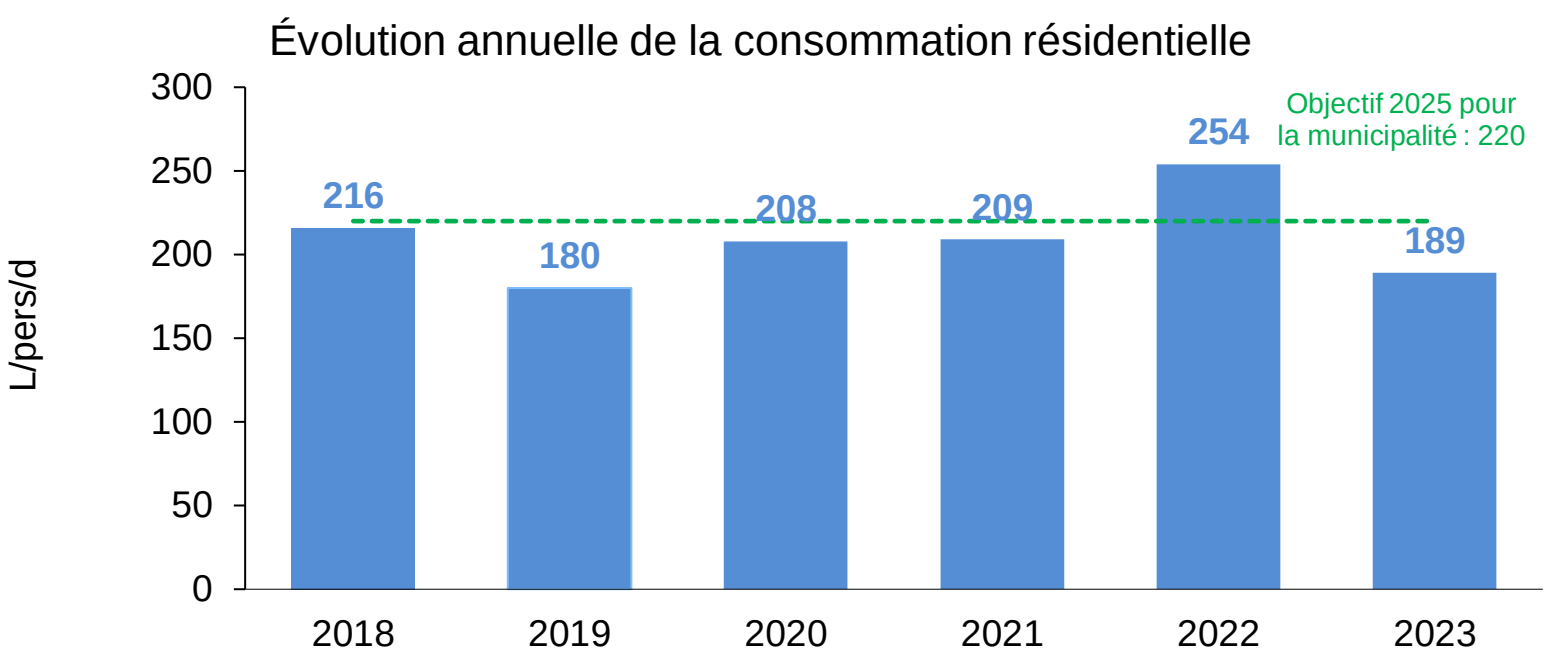
Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :
Consommation résidentielle estimée :
Quantité d'eau distribuée :

Résultat 2023

4,2
189 L/pers/d
417 L/pers/d

Objectif 2023

≤ 3,0
≤ 220 L/pers/d



Potentiel d'économie d'eau potable

Potentiel d'économie : L'atteinte des objectifs de la SQEEP sur l'ensemble des réseaux de la municipalité permettrait d'économiser 82,418 ML d'eau annuellement. À titre comparatif, ce volume représente la consommation anuelle de 1026 canadiens moyens.

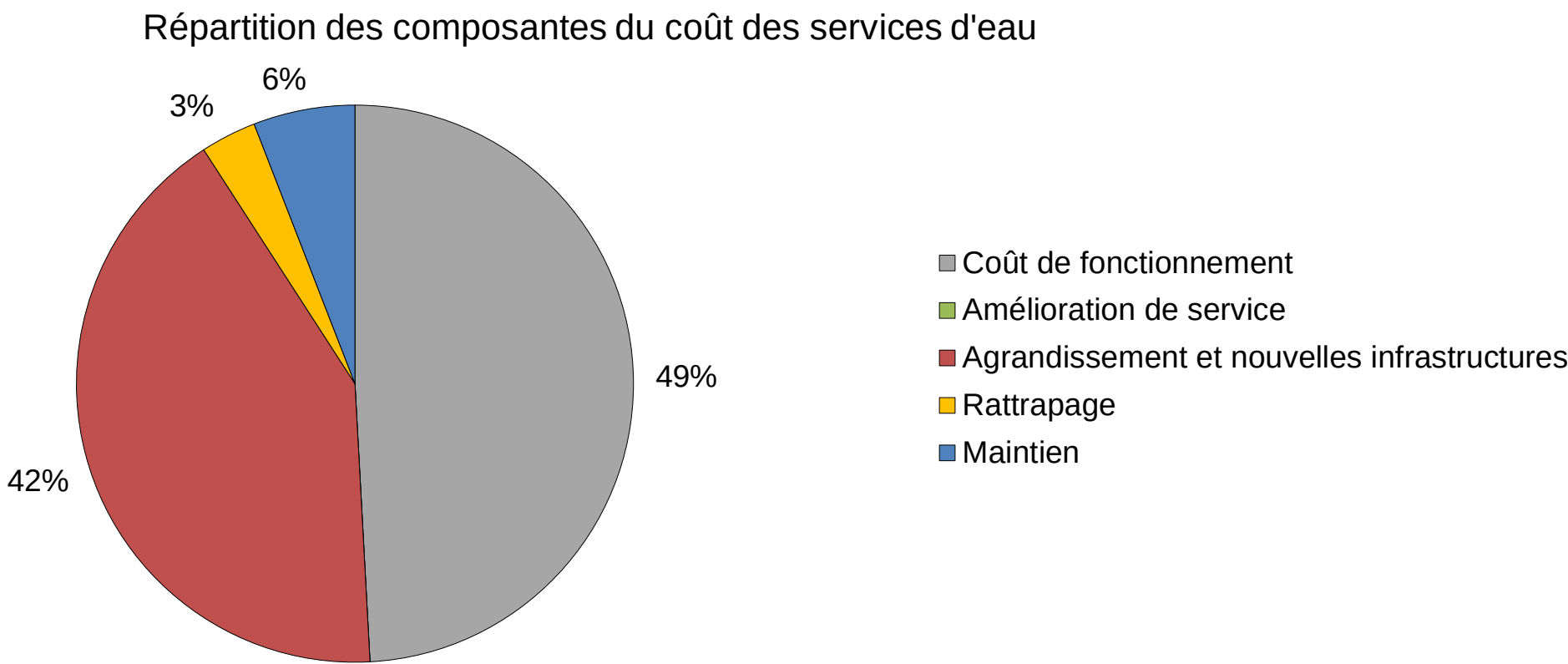
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

COÛT

SECTION 5 - COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

5.1 Coût des services d'eau

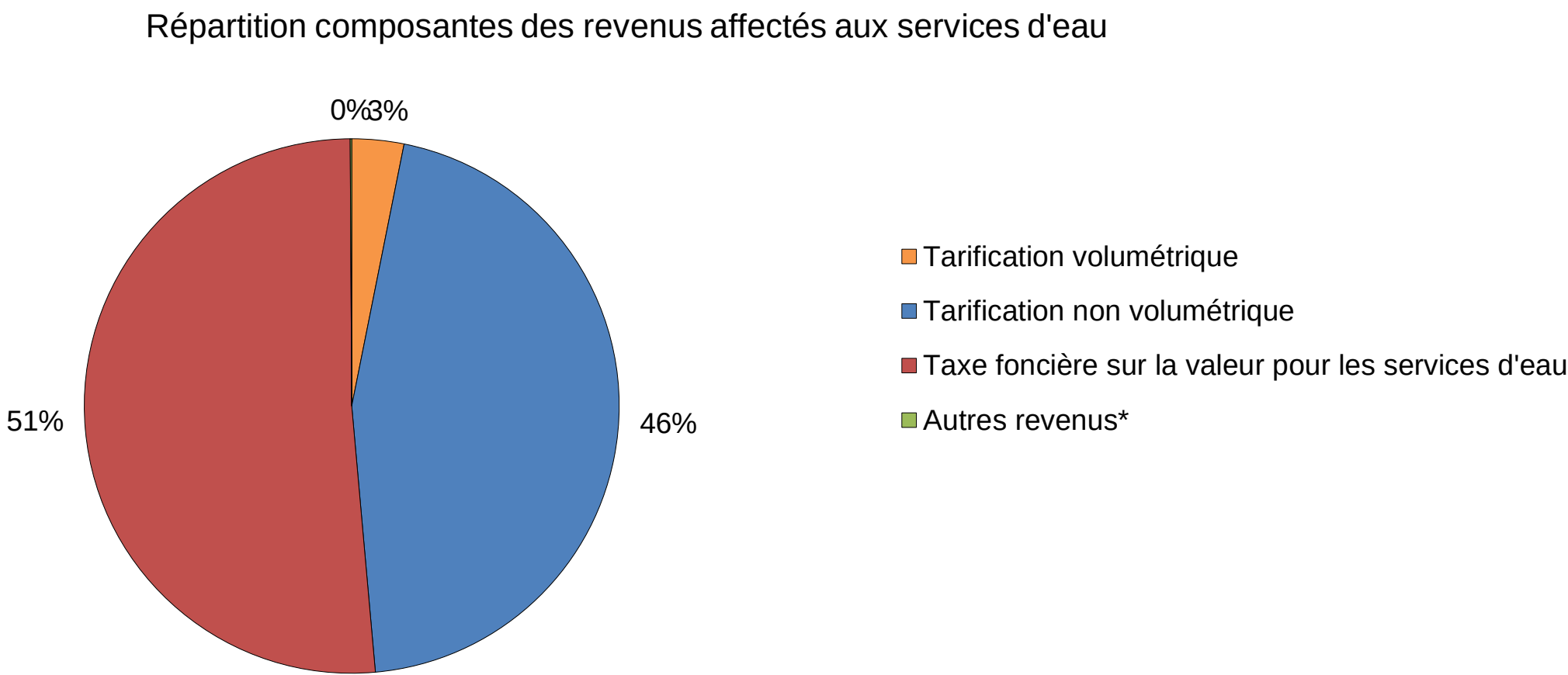
Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	3,38 \$/m³
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,41 \$/m³
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,22 \$/m³
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m³
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	2,87 \$/m³
Coût des services d'eau	6,88 \$/m³



5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,11 \$/m³
Tarification non volumétrique	1,54 \$/m³
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	1,73 \$/m³
Autres revenus*	0,00 \$/m³
Revenus affectés aux services d'eau	3,38 \$/m³

* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.



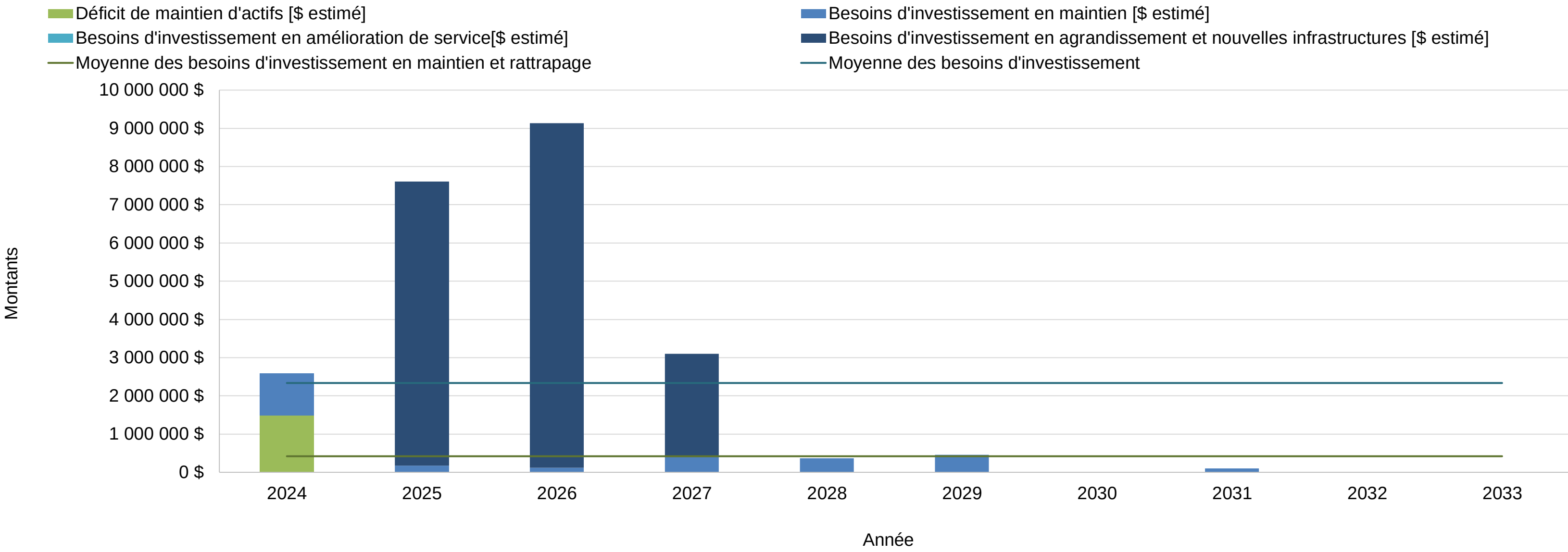
Bilan approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2024	1 098 850 \$	1 487 023 \$	0 \$	0 \$	2 585 873 \$
2025	172 360 \$		0 \$	7 438 860 \$	7 611 220 \$
2026	115 657 \$		0 \$	9 020 268 \$	9 135 925 \$
2027	392 371 \$		0 \$	2 706 080 \$	3 098 451 \$
2028	370 540 \$		0 \$	0 \$	370 540 \$
2029	457 736 \$		0 \$	0 \$	457 736 \$
2030	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2031	101 634 \$		0 \$	0 \$	101 634 \$
2032	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2033	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
Total	2 709 149 \$	1 487 023 \$	0 \$	19 165 208 \$	23 361 380 \$

6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)
Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)